

## **Atelier d'information et de formation sur le Cadre des Dépenses à Moyen Terme CDMT**

### **MOT D'OUVERTURE DE S.E.M. LE MINISTRE DU BUDGET DEVANT LE PARLEMENT**

**Honorable Questeur de l'Assemblée Nationale, représentant  
l'Honorable Président de l'Assemblée Nationale;**

**Honorable Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président du Sénat,  
représentant l'Honorable Président de l'Assemblée du Sénat;**

**Honorables Membres du bureau de l'Assemblée Nationale et  
du Sénat;**

**Honorables Membres de la commission économique et  
financière de l'Assemblée Nationale et du Sénat;**

**Mesdames et Messieurs;**

Au nom du Gouvernement de la République, je voudrais vous saluer et vous souhaiter la bienvenue à ces assises combien importantes pour la gestion économique et financière de notre pays. Comme vous le savez bien, nous nous retrouvons aujourd'hui dans ce magnifique cadre du Grand Hôtel pour participer à l'atelier d'information et de formation sur le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT), le Budget Programme et la Gestion axée sur le résultat.

Cet atelier, qui est organisé conjointement par les Ministères du Budget, des Finances et du Plan, a commencé hier avec les Membres du Gouvernement central et les Ministres provinciaux du Budget, du Plan, des Finances, de l'Enseignement Primaire et Secondaire, de la Santé, de l'Agriculture, et du Développement Rural. Les Experts de ces différents ministères aussi bien au niveau central que provincial participeront à leur tour à cet atelier demain au Centre Catholique Nganda.

Le processus CDMT que nous mettons en place bénéficie de l'appui de nos partenaires au développement donc la Banque Mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement. Qu'ils trouvent ici l'expression méritée et renouvelée de notre gratitude.

**Honorable Questeur de l'Assemblée Nationale;**

**Honorable Monsieur le Vice-président de l'Assemblée du Sénat;**

**Mesdames et Messieurs,**

Depuis 2001, d'importants changements sont intervenus dans la gestion financière et économique de notre pays. Le gouvernement a mis en œuvre un ambitieux programme de réformes macroéconomiques et structurelles visant à stabiliser l'économie

et à relancer les activités productives pour une croissance durable et réductrice de la pauvreté.

Ces réformes ont permis d'arrêter l'hyperinflation et la récession qui s'étaient installées pendant toute la décennie 90. L'économie de notre pays a été remise sur une trajectoire de croissance positive et de stabilité relative des prix des biens et services. Aussi, la gestion des finances publiques s'est-elle beaucoup améliorée.

En effet, le processus de préparation du Budget s'intègre désormais dans un cycle annuel comprenant l'élaboration d'un cadrage macroéconomique, la définition du cadrage budgétaire, la tenue de conférences budgétaires ainsi que le vote du budget lui-même au Parlement. L'exécution du Budget s'effectue à travers le circuit de la chaîne de la dépense qui a été informatisé depuis 2003, et suit une procédure qui comprend les quatre phases que sont l'Engagement, la Liquidation, l'Ordonnancement et le Paiement.

Est-il nécessaire de rappeler qu'avant 2003, de l'initiation au paiement, un dossier de dépense connaissait environ 140 points de stationnement ou de manipulation physique par des mains des agents de l'Etat. La rationalisation du circuit de la chaîne de la dépense opérée en 2003 a conduit à la réduction de près de 2/3 de points de stationnement et écourter de ce fait, le parcours de

combattant auquel étaient soumis les dossiers de dépense publique.

Toutefois, pour faire face aux défis de développements de notre pays, d'autres progrès s'avèrent nécessaires pour donner plus d'efficacité à la gestion des finances publiques.

Au niveau de l'élaboration du Budget de l'Etat par exemple, nonobstant les efforts d'intégration des projections macroéconomiques et des prévisions de recettes dans la fixation des dépenses, l'élaboration du budget est encore basée sur des prévisions rigides qui ne font pas l'objet d'une véritable discussion des options en termes de politiques sectorielles et de la programmation qui en résulte. Des grandes disparités subsistent entre les crédits budgétaires et leur exécution du fait soit d'une préparation budgétaire déficiente, soit en raison de la faiblesse des contrôles.

La préparation du Budget souffre également d'un gonflement artificiel de demande de crédits dans le seul but d'obtenir le maximum des ressources, ainsi que des distorsions dans l'allocation des dépenses. L'élaboration des prévisions des dépenses suit la logique des moyens plutôt que celle de résultat.

Ainsi, l'appropriation du Cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) en tant qu'instrument d'élaboration et d'exécution, mais aussi d'évaluation ou de contrôle du Budget national s'avère nécessaire.

Situé en amont du processus budgétaire, le CDMT est donc un instrument à la fois de prévisions budgétaires et de planification. Il a l'avantage d'établir un lien entre la politique, la planification, la programmation et le budget de l'Etat.

Par conséquent, il vient palier d'une part, au problème d'allocation arbitraire des **ressources aux secteurs prioritaires** et d'autres part, **aux incohérences entre les dépenses de fonctionnement et d'investissement dans le budget de l'Etat**. Cette approche garantit donc l'opérationnalité de la politique globale du Gouvernement et son élaboration contribue au renforcement de la probabilité de réussite de la mise en place de la Gestion axée sur les résultats.

En tant qu'outil stratégique dans le processus de préparation du budget de l'Etat, le CDMT a pour vocation d'introduire une dynamique dans l'élaboration du budget servant à la réalisation des objectifs préalablement fixés à travers l'exécution des dépenses publiques, de produire un budget intégré qui prend en compte toutes les dépenses récurrentes et celles en capital ; qu'elles soient financées sur ressources propres ou sur ressources extérieures.

Par ailleurs, le Gouvernement a adopté son Document de la Stratégie de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (DSCR) en 2006, dans lequel les secteurs prioritaires d'investissement ont

été identifiés et repris dans les cinq chantiers de la République. Il a aussi adopté son contrat de gouvernance en 2007. Mais le lien entre les priorités inscrites dans les différents documents sus évoqués et le budget de l'Etat n'est pas toujours perceptible.

L'introduction du processus CDMT et d'une gestion axée sur le résultat permet également de disposer des prévisions des dépenses réalistes et fiables qui traduisent mieux les orientations et les priorités du Gouvernement. Il est espéré que les dépenses publiques puissent être estimées d'abord, et programmés ensuite, sur la base de plans d'actions sectoriels réalistes, qui intègre la contrainte des ressources de financement disponibles.

C'est dans cette optique que le Gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale et du PNUD, a lancé le processus d'élaboration des CDMT sectoriels depuis le mois de juin 2008. Quatre secteurs prioritaires ont été retenus pour cette première expérience. Il s'agit des secteurs de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et du développement rural ainsi que des infrastructures des routes. Les premiers résultats issus de cet exercice d'élaboration du CDMT ont été présentés aux Ministres du Budget, de l'EPSP et de la Santé en août 2008.

Pour notre pays, le CDMT doit permettre à atteindre les objectifs suivant :

1. Définir un cadre pluriannuel des ressources stables, cohérent et réaliste pour éviter le plus possible que les impératifs de court terme ne dominent les décisions budgétaires ;
2. Favoriser une approche par programme avec des stratégies et des objectifs de performance bien définis ;
3. Mettre en place un système cohérent d'allocation de ressources avec les priorités sectorielles et intersectorielles du gouvernement, notamment dans le cadre du DSCRP et de cinq chantiers de la République ;
4. Favoriser une meilleure lisibilité par les agents économiques des intentions du Gouvernement sur le moyen terme, tout en permettant de créer un environnement financier stable sur la durée.

Honorable Questeur de l'Assemblée Nationale;

Honorable Monsieur le Vice-président du Sénat;

Honorables Membres du bureau de l'Assemblée Nationale et du Sénat;

Honorables Députés,

Comme vous pouvez le constater, cette réforme importante devra conduire à une plus grande rationalisation de la gestion des finances publiques à travers une meilleure adéquation entre dépenses et résultats et une plus grande transparence dans le processus de décisions y relatives.

La mise en place du processus du CDMT est une réforme de grande envergure dont la réussite dépend en grande partie non seulement de la volonté politique, mais aussi du changement des comportements des intervenants dans le processus budgétaire, la restructuration de nos administrations aussi bien au niveau central que provincial.

Pour terminer, je m'en vais vous dire que nous n'avons pas d'autre choix que celui d'être à la hauteur des défis de la modernisation de notre économie en nous appropriant ces nouveaux instruments dont la mise en œuvre permettra d'améliorer la gestion des finances publiques et l'efficacité des budgets annuels en terme de résultats.

Je vous remercie.

---